



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 7 juin 2022

Procès-Verbal N° 560

Assemblée Générale du District de l'Isère

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de l'Isère qui aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à :

Salle : Espace les sources, 80 Chemin des Ecoles – 38390 Bouvesse-Quirieu

A ce titre, vous trouverez, ci-dessous, l'ordre du jour et un pouvoir à remplir en cas d'absence.

Le PV Spécial AG sera diffusé prochainement :

- l'ordre du jour, [CLIQUEZ ICI](#)
- une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence**), [pouvoir](#)
- le PV Spécial AG (– à venir ...)

Changement de noms de clubs pour 2022-2023 :

- F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS devient : **FC PAYS VOIRONNAIS**
- CHAMPAGNIER FC devient : **UNION SPORTIVE CHAMPAGNIER BRIE**
- FC VALLEE BLEUE devient : **RACING CLUB BOUVESSE**

TRESORERIE

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEE JEUNES

Amende 124 €

Du 4 juin 2022

CHIRENS

U15D2

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 30 mai au 5 juin 2022

FONTAINE LES ILES

SA8ENTD2

ST MARTIN D'URIAGE
MISTRAL 2
RACHAIS
CHAMPAGNIER
FUTSAL VOREPPE
TURC DE GRENOBLE

SA8ENTD1
FUTD1
SA8ENTD2
SA8ENTD2
FUTD1
SA8ENTD2

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 28 mai 2022

ESTRABLIN 3

U13D3

TRESORERIE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR AU 16 MAI 2022

Article 17 – Règlement financier 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Le club ci-dessous se verra retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **le 7 juin 2022**

615032 METROPOLITAINS FC (sous réserve d'encaissement)

TRESORERIE LIGUE

Article 47.4 des R.G. de la LAuRAFoot :

- **Situation du Club en fin de saison** : Aucune saisie de demande de licence ne pourra être effectuée pour la saison suivante si le relevé de compte n°4, émis au 30 avril, n'a pas été réglé au plus tard le 31 mai.
- De surcroît, aucune équipe du club ne pourra débiter la saison et participer aux compétitions officielles si le relevé de compte n°5, émis au 30 juin, n'a pas été réglé au plus tard le 20 juillet.
- Ces décisions seront prononcées par la Commission Régionale des Règlements, après une relance par courrier électronique sur l'adresse mail officielle du club.
- En cas de régularisation financière par ce club, il pourra, sur décision du Bureau Plénier ou du Conseil de Ligue, se voir refuser le paiement par prélèvement et devra régler à la commande ses engagements championnat, coupes, ses demandes de licences, etc, et cela pour une période pouvant atteindre 2 saisons.
- Les clubs non en règle vis-à-vis de la Ligue la veille d'une Assemblée Générale peuvent se voir retirer leur pouvoir pour cette dernière.

Clubs en infraction :

Clubs	Compte
VETERANS F.C. SILLANS	544257
A. FUTSAL PONT DE CLAIX	548926
GAZELEC OMNISPORTS	552202
F.C. ROCHETOIRIN	554434
GRENOBLE FUTSAL	564092
PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	564127
L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN	581535
RACING CLUB VIRIEU FUTSAL	582053
FOOTBALL CLUB AGNIN	582776
C.O.S. CATERPILLAR GR.	609367
GRENOBLE ENERGIE SPORTS	611693
UMICORE FOOT	664082
A.T.S.C.A.F. ISERE	682488
FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS	848046

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.ffp.fr
ARBITRES	arbitres@isere.ffp.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.ffp.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.ffp.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.ffp.fr
FUTSAL	futsal@isere.ffp.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.ffp.fr
SPORTIVE	sportive@isere.ffp.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.ffp.fr
TERRAINS	terrains@isere.ffp.fr
FEMININES	feminines@isere.ffp.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.ffp.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.ffp.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.ffp.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.ffp.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.ffp.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.ffp.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.ffp.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.ffp.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.ffp.fr